



CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 MAI 2026
Liste des délibérations examinées

Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal (Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération n° 23/2026 du 09 avril 2026)

Les délibérations :

- ✓ N° 64/2026 Droit de délaissement - Acquisition foncière - Emplacement réservé ER n°2 du Plan Local de l'Urbanisme
Délibération approuvée
- ✓ N° 65/2026 Lancement et organisation d'une procédure de concours d'architecte dans le cadre de la réhabilitation de la Maison de Maître et de la Mairie actuelle.
Délibération approuvée
- ✓ N° 66/2026 Travaux de Défense Contre l'Incendie – Création de citerne Incendie sur la Route de Charamaille – Demande de financement Région SUD
Délibération approuvée
- ✓ N° 67/2026 Forêt Communale de BARATIER - Vente de coupe en bois façonné – Parcelle 7
Délibération approuvée
- ✓ N° 68/2026 Désignation des représentants : Correspondant Incendie et Secours
Délibération approuvée
- ✓ N° 69/2026 Désignation des représentants : SCIC Energies Collectives
Délibération approuvée
- ✓ N° 70/2026 Subvention à la coopérative scolaire de l'école de BARATIER / SAINT SAUVEUR
Délibération approuvée
- ✓ N° 71/2026 Création de poste d'adjoint technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour faire face à un besoin croissant concernant l'entretien des espaces publics et privés de la Commune et de travaux divers en lien avec les Services Techniques.
Délibération approuvée
- ✓ N° 72/2026 Création d'un poste d'adjoint technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour faire à un surcroît d'activité pour l'école, le restaurant scolaire et le ménage.
Délibération approuvée
- ✓ N° 73/2026 Création d'un poste d'adjoint technique non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour faire à un surcroît d'activité pour l'école, le restaurant scolaire et le ménage.
Délibération approuvée

Fait à Baratier, le 05 mai 2026


Christine MAXIMIN